



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Restreinte

20 mai 2025

Original : Français

Quatorzième Conférence des Parties (CdP14)

**Contractantes à la Convention relative à la Coopération en
matière de Protection, de Gestion et de mise en valeur du
milieu Marin et des zones côtières de la côte Atlantique et
de la Région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud
(Convention d'Abidjan)**

Nouakchott, Mauritanie du 21 au 23 mai 2025

AGENDA ANNOTE PROVISOIRE

MERCREDI 21 MAI 2025

Le présent agenda annoté a pour but de faciliter les délibérations de la réunion. Tous les matins une réunion du bureau est prévue de 7h30 à 8h30.

Segment des experts

1. Ouverture du segment des experts

La cérémonie d'ouverture est marquée par quatre interventions.

- Allocution de Secrétaire Exécutif
- Allocution de représentant de la Directrice Exécutive du PNUE
- Allocution du représentant Congo
- Allocution de Mme la Ministre de l'environnement et du développement durable de MEDD - Mauritanie

2. Questions d'organisation

La session plénière sera présidée par le Président de la COP13 ou son représentant afin d'aborder les questions pratiques d'organisation relatives aux :

- a) L'élection du bureau de la réunion,
Conformément à l'article 21 des Règles de procédure d'ONU Environnement (Division des écosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/.Ref.3. La réunion élira son bureau sur la base des propositions qui seront faites.
- b) L'admission des observateurs :
Conformément au règlement intérieur, la Directrice Exécutif d'ONU Environnement invitera, en qualité d'observateurs, les organismes internationaux et les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales (un document de la COP avec la liste des observateurs inscrits sera proposé lors de la réunion).
- c) La nomination du comité de vérification des pouvoirs
Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des parties contractantes d'ONU Environnement (division des écosystèmes)/ABC-WACAF/COP14.Ref.3, la réunion mettra en place une commission pour examiner les accréditations.
- d) L'adoption du règlement intérieur de la réunion.
La Conférence examinera le document « Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan » d'ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/.Ref.3, et l'adoptera comme règlement de la 14^{ème} réunion des Parties contractantes.
- e) L'adoption de l'ordre du jour de la réunion – segment des experts
L'ordre du jour provisoire préparé et finalisé par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes a été produit en tant que document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/1
Sous réserve du règlement intérieur visé au paragraphe 2.d), la réunion pourrait adopter l'ordre du jour figurant à l'annexe au présent document ou ceux modifiés le cas échéant.

3. Rapport de la Directrice Exécutive du PNUE sur la mise en œuvre du programme de travail 2022-2024

Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/3 : Rapport de la Directrice Exécutive du PNUE. La Directrice exécutive ou son représentant, lors d'une présentation orale, soumettra pour examen des parties, le travail effectué par le Secrétariat et ses partenaires sur la mise en œuvre du plan de travail 2022 – 2024 et les décisions de la COP13.

4. Rapport du Secrétaire Exécutif de la Convention sur l'administration et le budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention.

Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/5 : Rapport sur l'administration du Secrétariat et le fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire Exécutif présentera la situation, les perspectives administratives et financières de la Convention, ainsi que les défis auxquels elle est confrontée, et ce, dans le cadre de sa mission de communication.

5. Proposition du programme de travail et budget 2025 –2027 de la Convention d'Abidjan
Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/5 : Programme de travail 2025-2027. Dans un contexte où les parties font face à des enjeux mondiaux que sont la pollution, la perte de biodiversité et le changement climatique, le Secrétariat présentera pour examen le programme de travail de la Convention pour les années 2025 à 2027.

DISCUSSIONS THEMATIQUES ET STRATEGIQUES

6. Ratification et mise en œuvre des protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan.
Ce point considèrera une présentation sur la Situation de la ratification et la mise en œuvre des protocoles additionnels

La Convention d'Abidjan a organisé une réunion des plénipotentiaires le 2 juillet 2019, à l'occasion de laquelle quatre protocoles additionnels ont été signés. Il s'agit du protocole de Calabar, du protocole de Pointe-Noire, du protocole de Malabo et du protocole de Bassam. Six ans après cette réunion, aucune des parties n'a ratifié les instruments dont la mise en œuvre pourrait contribuer significativement à la gouvernance des océans, à la réduction des pertes de biodiversité marine et à la lutte contre les pollutions marines. Les parties discuteront de la ratification de ces protocoles, des difficultés rencontrées et des actions concrètes à mettre en œuvre pour permettre leur entrée en vigueur.

7. Ratification et mise en œuvre du Traité sur les hautes mers – BBNJ
Ce point de l'agenda considèrera la communication sur la Ratification et mise en œuvre du Traité sur les hautes mers BBNJ. L'adoption, en juin 2023, puis l'ouverture à la signature, en septembre de la même année, de l'accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) met en exergue un certain nombre de défis. Cette session permettra de mieux comprendre les avantages de cet accord, d'analyser les difficultés rencontrées jusqu'à présent et d'identifier les mesures pour faciliter la mise en œuvre de solutions à l'échelle nationale et régionale, dans le cadre de la Convention d'Abidjan.
8. Stratégies de mise en œuvre du cadre global de la biodiversité – GBF
Ce point considèrera la présentation sur le Cadre mondial de la biodiversité. L'adoption en décembre 2022 à Kunming-Montréal du Cadre mondial de la biodiversité pour la décennie 2020-2030 marque une étape importante dans le processus global de planification, de coopération et de mobilisation des ressources pour atteindre des objectifs ciblés en matière de conservation de la biodiversité. Les parties devront alors discuter et saisir les opportunités offertes par le cadre mondial pour l'atteinte des objectifs fixés pour 2030.
9. Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité -SNPAB
Ce point considèrera la communication sur l'engagement des parties nationales sur la mise à jour des SNPAB. Il s'agira de partager les difficultés rencontrées dans le processus d'intégration des enjeux marins et côtiers dans les stratégies nationales et plans d'actions sur la biodiversité et d'autres les difficultés dans la production régulière des documents.
10. Amélioration de la trésorerie de la Convention d'Abidjan
Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/5 : Rapport sur l'administration du Secrétariat et le fonds d'affectation spéciale.

Les parties contractantes ont adopté la décision CP13/3 visant à remédier à la situation financière préjudiciable qui affecte considérablement les activités et le fonctionnement du Secrétariat. Quatre années plus tard, cette décision n'a pas été mise en œuvre par plusieurs parties, aggravant ainsi la situation. Les parties sont invitées à examiner la situation actuelle et ses implications, puis à identifier les solutions urgentes pour y remédier. (Session fermée)

JEUDI 21 MAI 2025

11. Protocole sur les Aires Marines Protégées

Ce point considère la Présentation sur l'élaboration du protocole Additionnel Aires marines protégées. Les Parties ont demandé au Secrétariat de la Convention d'élaborer un protocole additionnel visant harmoniser les définitions, concepts et modes de gestion des Aires Marines Protégées et de la biodiversité marine et côtière (CP.10.15 et CP/13.5). Après consultation des Parties, le document est soumis à discussion pour adoption.

12. UNOC 3

La troisième conférence des Nations unies sur les océans (UNOC3) qui se tiendra à Nice du 9 au 13 juin 2025 sur le thème "Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan". En prélude à cette Conférence, cette session offre l'opportunité aux Parties à la Convention d'Abidjan d'examiner et, au besoin, adopter des résolutions concernant les trois priorités de la conférence de Nice : a) œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'océan pour rehausser le niveau d'ambition en matière de protection de l'océan; b) mobiliser des financements pour l'ODD 14 et soutenir le développement d'une économie bleue durable; c) renforcer et mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique.

13. Collaboration, coopération et partenariats pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux projets, pour la science et la facilitation de cadres de dialogue.

Ce point considèrera les communication des partenaires techniques et financiers sur les leur collaboration avec la Convention d'Abidjan.

Un certain nombre de collaborations entre les parties devront être encouragées, d'une part sur les problématiques transfrontières et, d'autre part, sur les partenariats stratégiques développés pour renforcer les capacités de mise en œuvre des décisions et saisir les opportunités des projets.

14. Pollutions plastiques

Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/x : présentation des enjeux des INC5. La deuxième partie de la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les matières plastiques, y compris dans le milieu marin (INC-5.2), se tiendra du 5 au 14 août 2025. Cette session permettra d'aborder les enjeux pour la région de la Convention d'Abidjan et d'encourager les Parties à signer et à ratifier le futur traité.

Groupe de travail sur le fonctionnement de la Convention

Au vu de l'évolution des discussions thématiques, la présidente de la COP aura la possibilité de mettre en place un ou deux groupes de travail. Ce dernier pourrait examiner les points suivants :

15. Programme de travail 2025 -2028

16. Questions financières et renforcement du fonctionnement du Secrétariat;

Examen des projets de decisions et declaration

17. Examen des projets de décisions

Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/6: Projet de décisions pour examen par les Parties contractantes à la Convention d'Abidjan dans lequel sont consignés tous les projets de décisions. Les projets de décisions qui sont portés par les Parties seront présentés et discutés avant adoption. Il s'agit de :

- a) Projet de décision CP14/01 sur la mise en œuvre des décisions de la COP13.
- b) Projet de décision CP14/2 sur le Programme de Travail 2025-2027**
- c) Projet de décision CP14/3 sur les questions financières 2025-2027

- d) **Projet de décision CP14/4 Ratification et mise en œuvre des protocoles additionnels de la Convention d'Abidjan**
- e) **Projet de décision CP14/5 Ratification et mise en œuvre du Traité sur les hautes mers - BBNJ**
- f) **Projet de décision CP14/6 la mise en œuvre du cadre global de la biodiversité – GBF**
- g) **Projet de décision CP14/7 Mise à jour des Stratégies Nationales et Plan d'Action pour la Biodiversité**
- h) **Projet de décision CP14/8 pour l'adoption du Protocole sur les Aires Marines Protégées et l'organisation des plénipotentiaires**
- i) **Projet de décision CP14/9 sur la participation et la contribution des Parties à l'UNOC 3**
- j) **Projet de décision CP14/10 sur les déchets plastiques, la participation à INC 5, la signature et la ratification du traité;**
- k) **Projet de décision CP14/11 sur la Collaboration, la coopération et partenariats pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux projets**

18. Examen du projet de déclaration

Ce point examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/10 : Projet de déclaration de Nouakchott. La réunion scrutera le projet de Déclaration de Nouakchott, le finalisera pour présentation et adoption à la réunion ministérielle.

QUESTIONS FINALES

19. Questions diverses

Les Parties seront invitées à commenter toute autre question non inscrite à l'ordre du jour, au titre des divers abordés au cours de la session

20. Adoption du rapport.

La réunion examinera le projet de rapport et les recommandations de la session d'experts élaborés par le Secrétariat à soumettre à la réunion ministérielle.

21. Clôture de la réunion des experts

La session d'experts devrait conclure ses travaux aux environs de 18 heures, le jeudi 22 mai 2025.

SEGMENT MINISTÉRIEL DE HAUT NIVEAU

VENDREDI 23 MAI 2025

Au cours de cette session ministérielle de la COP14, les chefs de délégation feront des déclarations. Le fonctionnement du secrétariat sera également analysé en tenant compte des difficultés financières que rencontre la Convention. Enfin, la version finale des projets de décisions, la déclaration de Nouakchott et le rapport de réunion seront examinées.

22. Cérémonie d'ouverture segment ministériel

L'ouverture de la réunion sera ponctuée par des déclarations des officiels de haut niveau. Tout d'abord par celle du Secrétaire Exécutif de la Convention d'Abidjan, ensuite suivra celle de la Directrice Exécutive de ONU-Environnement. Ces différentes allocutions seront suivies de celle de la Présidente du Bureau. Ensuite la Présidente de bureau donnera à tour de rôle la parole aux chefs de délégation pour leur déclaration liminaire.

23. Questions d'organisation et adoption de l'ordre du jour

Il s'agit d'examiner les documents a) ONU Environnement (Division des Ecosystèmes)/ABC-WACAF/COP.14/1 relatif au projet d'agenda et b) ONU Environnement (Division des Ecosystèmes) /ABC-WACAF/COP.14/2 portant projet d'agenda annoté.

24. Fonctionnement du Secrétariat

La situation de l'administration et des finances de la Convention d'Abidjan sera présentée par le Secrétaire exécutif. Cette présentation portera sur les difficultés financières que rencontre la Convention, qui ont atteint un niveau critique. En effet, le non-paiement des contributions annuelles au fonds spécial d'affectation a entraîné une accumulation d'impayés en dépit de la décision de COP13/3. Cette situation met même en péril la survie de la Convention.

25. Adoption des décisions de la 14ème COP

Les projets de décisions tels qu'ils ont été discutés et approuvés au cours du segment des experts, dans le but de rechercher un consensus avant la session ministérielle, seront soumis pour adoption. Cependant, les Parties contractantes pourront faire de nouvelles propositions lors de la réunion, à condition que ces propositions portent sur :

- les questions urgentes découlant des débats lors de la réunion ;
- de nouveaux développements qu'il n'était pas possible de prévoir à l'avance.

26. Adoption de la déclaration de Nouakchott

Il s'agit ici d'une déclaration politique des parties, dans laquelle elles réaffirment leur vision commune et leur engagement en faveur d'une gestion durable des zones côtières et marines, ainsi que la conservation des écosystèmes, leur volonté d'adopter et d'internaliser les instruments régionaux et globaux de coopération et de gestion du milieu marin et côtier, et enfin, leur contribution effective au bon fonctionnement du secrétariat de la Convention d'Abidjan qu'elles ont consenti à mettre en place.

27. Date et lieu de la prochaine COP

La réunion décidera de la date et du lieu de la 15ème Conférence des Parties contractantes. Les Parties sont invitées à exprimer leur souhait d'accueillir la prochaine édition.

28. Questions diverses

Les questions urgentes non inscrites à l'ordre du jour ainsi que les éléments d'information seront débattus.

29. Adoption du rapport de la 14ème Conférence des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan.

Les Parties contractantes adoptent le rapport de la réunion après l'avoir examiné.

30. Clôture de la réunion

La cérémonie de clôture comprendra de brèves interventions du Directeur Exécutif du ONU Environnement ou son représentant, le Président du Bureau qui déclarera close la réunion. La session ministérielle devrait conclure ses travaux aux environs 18 heures, le Vendredi 23 mai 2025.